



PRÉFÈTE DE LOT-ET-GARONNE

dossier n° PC 047 004 19 K0022

date de dépôt : 13 décembre 2019
demandeur: URBA 153 SAS, représenté par
ANDRIEU Stéphanie
pour : construction d'une centrale
photovoltaïque terrestre et flottante
comprenant des panneaux photovoltaïques, 1
poste de livraison, 6 postes de transformation,
6 auvents pour onduleurs, 1 local de
maintenance et une clôture grillagée d'une
hauteur de 2 mètres
adresse terrain: lieu-dit "A Misère -Métairie
Neuve", à Aiguillon (47190)

Direction Départementale des Territoires
Affaire suivie par :
Veronique PONS
05 53 97 44 93

**Madame la Directrice départementale des
territoires de Lot et Garonne**
à
**URBA 153 SAS, représentée par
Mme ANDRIEU Stéphanie
75 Allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34000 Montpellier**

Madame,

Dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire susvisée, je vous informe que la MRAe n'a pas émis d'avis relatif à ce projet (absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de 2 mois prévu à l'article R122-7 du code de l'environnement. Voir le lien de la MRAe : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-r303.html>).

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Nérac, le 09/07/2020

La responsable du centre instructeur

Véronique PONS